



DÉLIBÉRATION

du 17 septembre 2024

Présents : 21 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, M. Mme Isabelle LEAUTE Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU), Mme Sandrine BRANCHEREAU, (ayant donné pouvoir à Fabrice PAYEN), Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Türkan RENZO, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Philippe THIBAUDEAU</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 11 septembre 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>19/09/2024</u> Publiée, le <u>19/09/24</u> Notifiée, le	
Délibération n°24.6.14	AFFAIRES GÉNÉRALES <i>Modification des désignations dans les instances extérieures</i>

Madame le Maire expose que Anne-Marie HENRY représentait la Commune dans les organismes suivants :

- SIVOM du Pays d'Ancenis ;
- Erdre et Loire Initiative ;
- L'association de soins et soutien intercantonale Erdre et Loire - ASSIEL ;
- Trocanton ;
- ADMR ;

Madame le Maire interroge les élus pour savoir si certains seraient intéressés pour la remplacer. Les représentations suivantes sont proposées :

- Trocanton : Ludovic LEDUC
- ASSIEL : Laurence BERNARD TANGUY
- Erdre et Loire initiative : Florence DRAKE DEL CASTILLO

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2121-22 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **DÉCIDE** que la nomination des représentants de la Commune dans les instances extérieures se fera par un vote à main levée ;

► **DÉSIGNE** Ludovic LEDUC en tant que représentant de la Commune auprès de TROCANTON, Laurence BERNARD TANGUY auprès de ASSIEL, Florence DRAKE DEL CASTILLO auprès de Erdre et Loire initiative.

Philippe THIBAUDEAU
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU